



Dégat des eaux, qui est responsable ?

Par **elofab**, le **20/10/2008** à **10:18**

bonjour !

j'aurai aimé quelques conseils sur mon cas, je vous explique :

nous habitons en rdc d'une maison de village, il y a au dessus un logement (nous ne sommes que 2 copropriétaires donc pas de syndic).

ils sont en travaux depuis environ 6 mois, en aout nous avons déjà eu un degat des eaux, la fuite a été trouvée et réparée puisque les tuyaux étaient visibles de chez eux (les sols n'étaient pas encore refait)

là ils ont presque fini leurs travaux et vont bientôt emménager, en essayant leur nouveau robinet de cuisine, renouveau dégat des eaux chez nous !

mais maintenant tout est fermé donc rien n'est visible !

la fuite se situe donc entre leur sol et le plafond de notre salle de bain, ils veulent que ce soit nous qui cassions chez nous pour voir la fuite (enfin apparemment c'est l'assurance copropriété qui dit que c'est à la partie sinistrée de faire tout ça)

le problème c'est que nous n'avons pas de tuyaux qui passent au dessus de notre salle de bain bien entendu donc c'est forcément un tuyau où passent leurs eaux

l'autre petit soucis aussi c'est au niveau des servitudes, pour moi le règlement de copro c'est un peu du chinois !!!

nous avons un tuyau d'évacuation des eaux usées qui passent derrière notre cloison de salle de bain, là où nos eaux usées respectives se rejoignent ! donc là ok c'est en commun mais les tuyaux entre leur sol et notre plafond, que ce soit eaux usées ou eau potable, pensez vous que ça puisse être en commun puisque nos eaux n'y passent pas ???

et admettons que cela puisse être en commun, ils ont fait des travaux et ont déplacé leurs toilettes dans leur salle de bain pour agrandir leur cuisine. ce qui a donc modifié les

installations, mais on ne nous a rien demandé, ont ils le droit si c'est en commun ??
nous habitons dans notre logement et nous avons un nourrisson de 15 jours, eux n'habitent pas encore au dessus et cette fuite est consécutive aux travaux qu'ils ont effectué ! je ne veux pas et ne peux pas casser ma salle de bain ! que puis je faire ??!

je vous remercie beaucoup par avance